

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 21 octobre 2021

DCM N° 21-10-21-7

Objet : Attribution de subventions au titre de l'action socioéducative.

Les associations messines jouent un rôle important dans l'animation des quartiers, le maintien, voire la construction, du lien social, et l'épanouissement de nos enfants, adolescents et jeunes adultes. Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, elles maintiennent leur niveau de mobilisation et d'engagement au service de tous les publics, sur l'ensemble du territoire. La Ville de Metz encourage leurs initiatives et soutient leur mise en œuvre. C'est pourquoi il est proposé l'attribution de subventions à certaines d'entre elles ayant sollicité le concours de la collectivité à cet effet.

La Plateforme des Associations Africaines de Moselle déploie un programme d'actions de découvertes culturelles. Le Club Connaître et Protéger la Nature « Les coquelicots » ouvre un accueil Ado sur le secteur des Hauts de Vallières, en lien avec les acteurs associatifs et sociaux du quartier. CASSIS bénéficie de la dynamique de la labellisation « Cité éducative » du quartier de Borny et y propose, en partenariat avec l'école municipale des sports, un programme d'éducation par le sport.

Le montant global des subventions soumises au vote du Conseil Municipal s'élève à 21 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions Compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions socio-éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

CONSIDERANT la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie associative locale,

CONSIDERANT le soutien apporté aux initiatives favorisant l'animation des quartiers et la promotion des valeurs de partage et de solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :
 - Plateforme des Associations Africaines de Moselle 3 000 €
 - CPN Les Coquelicots 10 000 €
 - CASSIS 8 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **21 000 €**.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2021.

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
--